

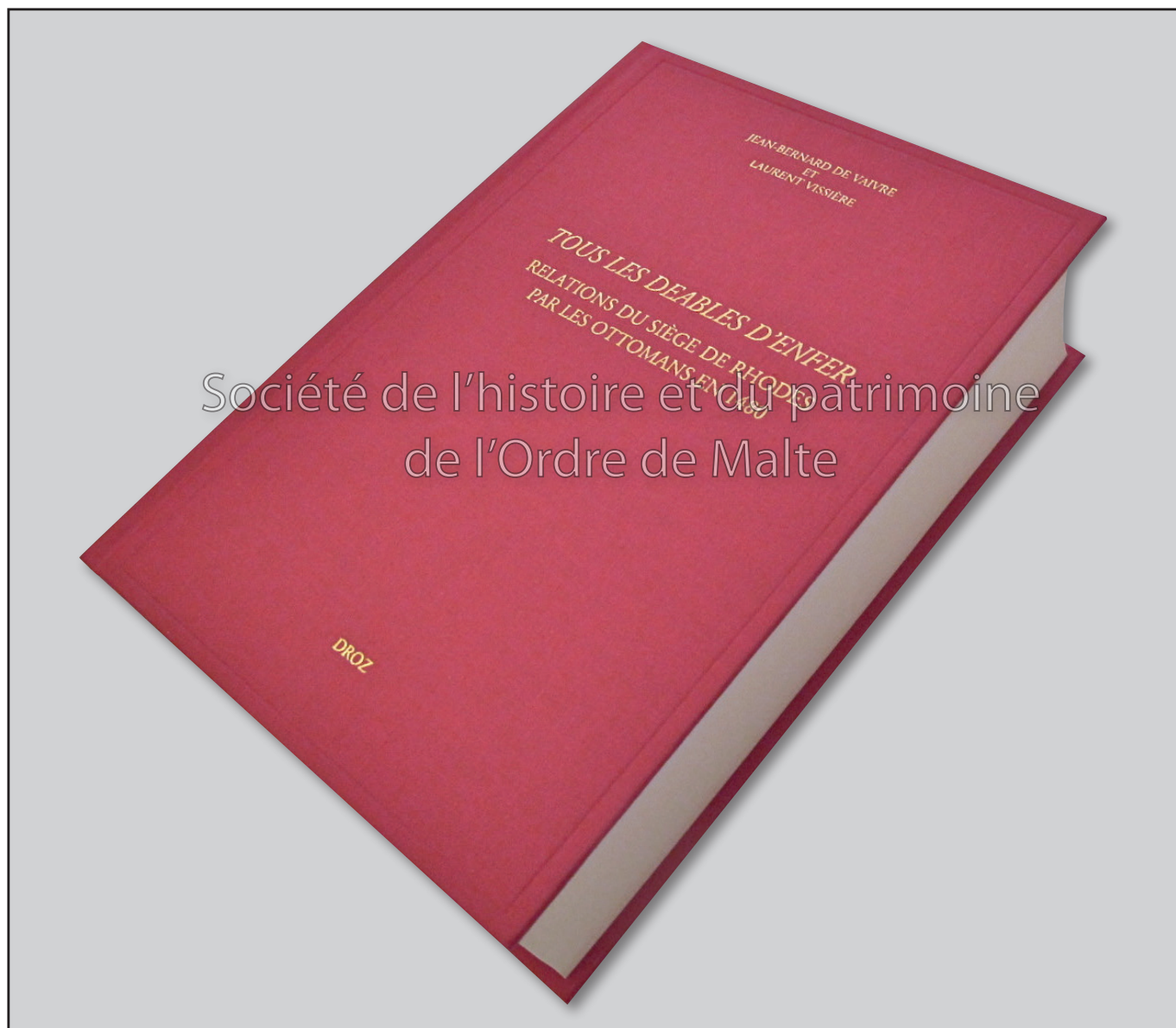


SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

FONDÉE LE 13 JUIN 1986 – RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 28 OCTOBRE 2005

sous le haut patronage de
S.A. E^{me} Fra' Andrew Bertie †
Prince et LXXVIII^e Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

Siège social : 10, place des Victoires - 75002 Paris
Téléphone : 01.42.96.48.36 - Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com



Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

FONDATION DU GRAND MAÎTRE PIERRE D'AUBUSSON

AU MONTEIL-AU-VICOMTE

Le grand maître Pierre d'Aubusson, né le 31 mars 1423¹, probablement au château du Monteil-au-Vicomte², resta toujours attaché à ce fief familial, dont le titulaire était son frère aîné Antoine. Ce lien se manifesta dès avant le siège de Rhodes³. Ayant remporté contre la puissante armée ottomane assiégeant la ville à l'été 1480 une victoire qui marqua un coup d'arrêt à l'expansion de Mehmet II en Méditerranée orientale, il créa, au cours des années suivantes, de nombreuses fondations en signe de reconnaissance⁴. Pierre d'Aubusson souhaita également, avant le grand siège, embellir l'édifice où ses parents avaient assisté aux offices et où sa mère avait été inhumée.

Le lieu de naissance de Pierre d'Aubusson : le château du Monteil-au-Vicomte

Si aucun texte ne permet d'en apporter une confirmation absolue, il est très probable que Pierre d'Aubusson naquit, comme le rapportent plusieurs auteurs crédibles, au château⁵ du Monteil-au-Vicomte. Celui-ci remonte, pour ses parties les plus anciennes, au XIII^e siècle⁶ et c'est au moins le cas de sa tour nord qui subsiste⁷ (fig. 1). Elle était reliée à celle qui lui faisait

face, vers le couchant, par une haute courtine, dont il ne reste qu'un pan (fig. 2). Cette tour occidentale a été complètement démantelée, ayant, dans la première moitié du siècle passé, été utilisée comme carrière de pierres, comme le montre une photographie prise aux alentours de 1900 (fig. 3). Seules subsistent au sol les traces de ses fondations. La tour orientale qui, selon le cadastre napoléonien, avait un diamètre plus important, a aujourd'hui complètement disparu, comme c'est aussi le cas de la courtine, presque parallèle à celle reliant les tours nord et ouest, qui joignait cette grosse tour à une autre, de plan quadrangulaire, mais de section notablement plus petite, située au midi (fig. 4). À cette courtine méridionale était appuyée une aile abritant les écuries, tandis qu'à celle allant de la petite tour carrée sud à la tour ronde occidentale étaient greffés les bâtiments des communs, buanderie et boulangerie, selon les reconstitutions récentes, basées sur le texte détaillé de l'aveu et dénombrement de la terre, seigneurie et vicomté du Monteil, présenté par Jacques André du Pille en 1720⁸. Le logis proprement dit, de plan barlong, était situé entre la courtine occidentale et la base de la tour nord (fig. 4). Les éléments subsistants des murs permettent de proposer qu'au niveau de la cour existait une grande salle, jouxtant la tour septentrionale, et une autre pièce, plus petite, vers la tour ouest (fig. 5). Chacune comportait une grande cheminée, dont subsistent une partie des piédroits. Celle de la petite salle de l'ouest, avec une tête sculptée, est plus fruste et semble plus ancienne que celle qui chauffait la grande salle, car la base à talons de cette dernière laisse penser qu'elle n'est pas antérieure au XV^e siècle (fig. 6). Le château du Monteil ayant été pris, en 1365, par les Anglais, ces derniers capturèrent Guy I d'Aubusson, l'emmenèrent Outre-Manche où, n'ayant pu payer sa rançon, il mourut deux ans plus tard⁹. C'est lors des générations suivantes que le château fut restauré et une partie reconstruite. On accédait aux étages par une petite tourelle, de section carrée, contenant un escalier en vis. Ce n'est que de chacun des différents paliers du logis qu'il était possible d'accéder à ceux des tours ouest et nord. Cette dernière comportait une cave, voutée en berceau comme la pièce du rez-de-chaussée. Les étages

¹ Jusqu'ici on citait 1422 ou 1423, la première de ces dates étant donnée par Joseph Joullietton, *Histoire de la Marche et du pays de Combrailles*, Guéret, 1815, t. II, p. 15, celle de 1423 par la plupart des auteurs anciens qui ont parlé de lui. La date exacte de sa naissance vient d'être précisée par Jean-Bernard de Vaivre, Alain Marchandisse et Laurent Vissière, « L'agonie, la mort et les funérailles de Pierre d'Aubusson († 1503), grand maître de Rhodes et cardinal », *Le corps du prince*, éd. É. Bousmar, H. Cools, J. Dumont et A. Marchandisse, Florence, (Sismel-Edizioni del Galuzzo), 2014, p. 636.

² Le Monteil-au-Vicomte, Creuse, arr. Aubusson, cant. Royère.

³ Jean-Bernard de Vaivre et Laurent Vissière, « *Tous les Deables d'Enfer* », *Relations du siège de Rhodes par les Ottomans en 1480*, Genève (Droz), 2014.

⁴ Jean-Bernard de Vaivre, « Commémorations par Pierre d'Aubusson du siège de Rhodes de 1480 », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 2011, sous presse, et SHPOM, n°28, 2013, p. 12-43.

⁵ Alain Grandjean, « Le château de Monteil-au-Vicomte », *Mémoires de la Société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse*, t. 46 (2010-2011), p. 119-146.

⁶ C'est le cas de la tour nord.

⁷ Cette tour a subi divers remaniements, notamment pour ses archères. D'après l'une de celle qui subsistait sans apparence de remaniement, on doit avancer une date un peu postérieure à 1420, car la pièce d'artillerie positionnée là devait être posée au sol, manifestement sans dispositif d'ancrage dans les maçonneries. C'était donc un pierrier à boîte à chargement par la culasse, donc très précoce dans la diffusion des armes à feu, précision due à Nicolas Faucherre, que je remercie.

⁸ Ce texte a été en partie édité par M. Alain Grandjean dans l'étude précitée, p. 143-144, pour la description du château.

⁹ Zénon Toumieux, « De quelques seigneuries de la Marche et du Limousin et des enclaves poitevines, III La vicomté du Monteil et ses arrières-fiefs, Larfeuillère, Galembert », *Mémoires de la Société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse*, t. 9 (1895-1896), Guéret, p. 65-261, et tap., p. 42.



Fig. 1 - Le château du Monteil-au-Vicomte. La tour nord. Sur la droite de l'image, les restes de la base de la tour ouest (cl. JBV).



Fig. 2 - Vue prise de l'emplacement de la tour ouest : la tour nord, avec les traces des deux bretèches et une archère (cl. JBV).

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

PIERRE IV D'ARAGON

ET LE PRIEURÉ HOSPITALIER DE CATALOGNE

1360-1363¹

La création du prieuré Hospitalier de Catalogne en 1319 fut l'une des conséquences de la dissolution de l'ordre du Temple lors du Concile de Vienne en 1312 et de la décision du pape Clément V de transférer à l'Hôpital l'ensemble des biens templiers tout en exemptant cependant, dans l'immédiat, l'Aragon et trois autres royaumes hispaniques. Le roi d'Aragon Jacques II refusait de voir les Hospitaliers d'Aragon, de Catalogne et de Valence bénéficier d'une telle transmission. Ses préférences allaient à la création d'un ordre national, car il redoutait l'importance qu'eut gagnée dans ses royaumes la *Castellania de Amposta*, unique prieuré de l'Hôpital dans la couronne. Il craignait plus que tout de devoir remettre à un seul ordre la cinquantaine de forteresses templières et hospitalières dont une grande part était située aux frontières de ses royaumes et dans certaines desquelles les Templiers avaient résisté en armes à leur expulsion.

Au terme de longues négociations conduites avec le successeur de Clément V, Jean XXII, il fut accordé en 1317 que dans le royaume de Valence le patrimoine des Templiers, uni à celui de l'Hôpital, serait consacré à la création d'un nouvel ordre militaire national, celui de Montesa, alors que l'Hôpital recevrait les biens du Temple en Aragon et Catalogne. Le roi obtint aussi que les dignitaires de l'Hôpital dans la couronne, c'est-à-dire le *Castellán de Amposta* et ses commandeurs, fussent astreints à un serment de fidélité au roi avant de prendre possession des dignités auxquelles ils venaient d'être nommés. S'il était précisé dans la bulle pontificale que le roi ne pouvait exercer aucun veto sur les nominations qui étaient de la responsabilité du maître et du couvent de Rhodes, il est certain que le roi acquerrait ainsi beaucoup plus qu'un droit de regard sur l'accès aux dignités et qu'il était fondé à retarder sinon à empêcher des nominations qui ne lui convenaient pas. Cette disposition essentielle l'amenait dans bien des cas à prendre les devants et, à la mort d'un *Castellán*, d'un prieur après 1319, ou d'un commandeur, de faire savoir au maître, sinon d'exiger de lui, ses propres choix².

En 1319, il apparut que la gestion d'une soixantaine de commanderies, dont une majorité anciennement du Temple, serait trop lourde pour la seule *Castellania*. Ce prieuré conserva donc les commanderies d'Aragon ainsi que quatre au sud-ouest de la Catalogne et une à Valence alors qu'un nouveau prieuré, celui de Catalogne, administra tout le reste de la Catalogne ainsi que Majorque et le Roussillon, qui appartenaient au Royaume de Majorque. Le prieuré comptait une trentaine de commanderies, cent quinze lieux dont 80% de pleine juridiction et 2612 feux en 1358 dans les seules commanderies du prieuré catalan mais à l'exclusion de celle de Majorque³. Il s'agissait donc d'un ensemble important dans lequel le prieur et ses commandeurs exerçaient des fonctions seigneuriales, judiciaires et fiscales. Le prieur jouait en outre un rôle politique en étant membre de droit des *Corts*, l'assemblée représentative de l'oligarchie sociale catalane. Les souverains étaient d'autant plus soucieux d'intervenir dans le choix des prieurs qu'ils attendaient des Hospitaliers de la couronne, qui avaient jusqu'au dernier quart du XIII^e siècle contribué à la *reconquista* catalano-aragonaise, des aides militaires et financières pour faire face aux besoins de la monarchie en ces domaines. Mais ils se heurtaient aux résistances des maîtres et du couvent, notamment lorsqu'ils s'avisèrent d'interdire ou de limiter le transfert à Rhodes des « responsions », subsides annuels dus à Rhodes par les prieurés⁴.

À Rhodes l'Hôpital, érigé en un état virtuellement indépendant, religieux et militaire était fortement endetté; il attendait de ses prieurés occidentaux le transfert de leurs responsions, mais aussi l'envoi de frères en garnison en Méditerranée orientale. Très peu de Catalans et d'Aragonais se rendaient cependant au couvent à Rhodes⁵ où une grande partie des effectifs était constituée d'Hospitaliers originaires des prieurés du royaume et des principautés de France, dont provenaient aussi le maître et les principaux dignitaires. Organisés en provinces au sein de chacune desquelles était choisi l'un des baillis

¹ Abréviations : ACA, reg. : Barcelone, Arxiu de la Corona d'Aragó, Cancilleria ; registro ; AOM, cod. : La Valette, National Library of Malta, Archives of the Order of Saint John, codex.

² Bonneaud, Pierre, *Le prieuré de Catalogne, le couvent de Rhodes et la couronne d'Aragon, 1415-1447*, Millau, 2004, 246-247.

³ *Ibid.*, 403-405.

⁴ Luttrell, Anthony, *The Hospitallers in Cyprus, Rhodes, Greece and the West*, Londres, 1978, XI.

⁵ *Idem*, *Studies on the Hospitallers after 1306: Rhodes and the West*, Aldershot, 2007, XVIII, 158.

conventuels, les frères de chaque province pouvaient faire valoir leurs préférences lors de la nomination de nouveaux prieurs appartenant à leur province.

Les rois d'Aragon, tenus de reconnaître et respecter les prérogatives du maître et du chapitre général, agissant par le biais du conseil, dans le choix du Prieur de Catalogne comme du *Castellán de Amposta*, s'efforçaient néanmoins d'imposer leurs candidats avant la prestation d'hommage des nouveaux dignitaires. Le long règne de Pierre IV dit le Cérémonieux, de 1336 à 1387, fut traversé de durs conflits internes en Aragon et à Valence avec ses sujets, la rébellion des *Uniones*, de guerres contre le roi de Majorque, contre les barons de Sardaigne révoltés et contre la Castille. La population des pays de la couronne fut décimée par la grande peste de 1348 et ses suites. Les finances royales ne pouvaient faire face aux besoins qu'entraînaient de telles situations sans l'aide de tous les éléments de la société. Pierre IV se montra donc très exigeant pour obtenir des deux prieurés Hospitaliers de la Couronne des subsides et des engagements militaires⁶.

Deux interventions du roi Pierre IV d'Aragon auprès de Rhodes pour faire désigner un candidat de son choix comme prieur de Catalogne se situent dans la première phase du long et dur conflit, connu comme la «guerre des deux Pierre», qui opposa pendant douze ans, à partir de 1356, le souverain aragonais au roi Pierre Ier de Castille dit Pierre le Cruel. En juin 1359 Pere Arnau de Perestortes était prieur de Catalogne et le roi fit appel à lui pour participer à la défense de Valence constamment menacée par les Castillans. Il lui fut demandé de prendre le commandement de cent cavaliers qui seraient fournis et payés par le Trésor royal et de se rendre à Valence où il exercerait la lieutenance du souverain pour la ville et sa région⁷. Par ailleurs Perestortes fut élu par les *Corts* de Cervera réunies entre octobre et décembre 1359 comme l'un des *diputats* du «bras ecclésiastique», une fonction importante en charge notamment de mobiliser les fonds obtenus par le roi pour faire face aux attaques du roi de Castille⁸. Lors de la guerre de 1343-1344 menée par Pierre IV contre le roi de Majorque, Perestortes, qui était alors commandeur de Masdeu dans le Roussillon, avait fortifié sa commanderie pour résister aux attaques de l'armée du roi d'Aragon. Pierre IV avait cherché ensuite sans succès à s'opposer en 1347 à la décision du maître de nommer Perestortes prieur de Catalogne car celui-ci avait fait une longue carrière à Rhodes⁹. Il apparaît donc que par la suite les relations du roi et du prieur s'étaient améliorées.

Après la mort de Perestortes en 1360, le roi avait été prié par le pape Innocent VI de recevoir comme nouveau prieur, désigné avec l'accord des frères du couvent, le Grand Commandeur de l'Ordre, Roger de Montaut, appartenant à la *langue* de Provence. Cette demande fit l'objet d'un refus de Pierre IV au motif que jamais lui-même ni ses prédécesseurs n'avaient accepté d'étrangers aux dignités de prieur de Catalogne, de *Castellán de Amposta* ni à aucune commanderie. Un exemplaire de sa réponse au pape fut remis aux envoyés de Montaut¹⁰.

Une série de lettres et d'instructions de la chancellerie royale détaillaient ensuite les démarches du monarque pour obtenir du maître l'attribution du prieuré à son candidat, Ramon de Vilademany, qui était lieutenant du prieur et conseiller du roi en mai 1360¹¹. Assez longtemps avant décembre 1360, Marc de Tagamanent, commandeur de Gardeny, avait été envoyé en mission à Rhodes auprès du maître, des dignitaires du couvent et d'autres personnes pour obtenir gain de cause. Le message au maître figurant en catalan dans le mémoire d'instructions à Tagamanent mettait en relief le rôle de protecteur de l'Ordre en ses royaumes assumé par le souverain, les qualités d'administrateur de Vilademany et une mise en garde ambiguë: si le maître se montrait ingrat et faisait fi de la volonté du roi, ce dernier «aurait recours dans cette affaire aux mêmes pratiques que celles qu'utilisent dans de tels cas les autres princes du monde»¹². Ces instructions furent complétées ensuite par le rappel qu'aucun étranger ne pourrait être accepté par le roi, qui s'opposerait également à ce qu'une même personne cumulât les fonctions de prieur de Catalogne et de *Castellán de Amposta*, situation peut-être envisagée à Rhodes¹³. L'émissaire devait ensuite remettre en personne une lettre en latin, datée du 17 décembre 1360, adressée à douze destinataires du couvent de Rhodes¹⁴. Une autre lettre, également du 17 décembre, était adressée à trois autres frères, Étienne de Montaigu, Maréchal, Mendarias de Valbuena, Drapier, et Fernán Perez de Deza¹⁵. Suivait enfin la lettre de créance, destinée à accréditer l'émissaire auprès du maître et des frères du couvent, datée du 18 décembre et adressée à Tagamanent accompagnée de ses mémoires d'instructions¹⁶.

Un mois plus tard, le 16 janvier 1361, un mémoire d'instructions et des lettres identiques, bien que ne reprenant pas la liste des destinataires, furent remis à Humbert de Bellestar, damoiseau de la chambre du roi,

⁶ *Idem*, *The Hospitallers in Cyprus...*, XI, 11-19.

⁷ ACA, reg. 1382, f.23v.

⁸ Ferrer i Mallol, Maria Teresa, «Origin i evolució de la Diputació del General de Catalunya», *Les corts a Catalunya, Actes del Congrés d'Història institucional, Barcelona 1988*, Barcelone, 1991, 153-159.

⁹ Luttrell, *The Hospitallers in Cyprus...*, XI, 16.

¹⁰ ACA, reg.1172, f.185v-187 (8 octobre 1360).

¹¹ ACA, reg.1072, f.3.

¹² ACA, reg.1173, f.6-6v.

¹³ *Ibid.*, f.10-10v.

¹⁴ *Ibid.*, f.6v-7; texte *infra*.

¹⁵ ACA, reg.1173, f.7: l'identité de ces trois frères est indiquée *infra*, n. 47.

¹⁶ *Ibid.*, f.7v.

chargé à son tour de se rendre à Rhodes. Le roi déclarait que depuis l'envoi à Rhodes de Tagamanent, il avait envoyé à son émissaire à deux reprises des lettres et des mémoires d'instructions, le dernier envoi en date ayant été probablement celui du 18 décembre 1360. Il ne s'agissait pourtant pas de remplacer le commandeur Tagamanent dans sa mission, sinon, au contraire de manifester une plus forte expression de la volonté du roi et de son affection envers l'Hôpital en conjuguant les interventions des deux émissaires¹⁷. En avril 1361, Montaut continuait cependant à être considéré à Rhodes comme le légitime prieur de Catalogne¹⁸ et une lettre de la chancellerie royale du 8 juillet 1361 qualifiait toujours Vilademany de lieutenant dans ce même prieuré de Catalogne¹⁹. Il était également le commandeur de Barcelone, San Celoni et Aiguaviva en 1361²⁰.

Mais le 24 juillet 1362 il est fait état de la mort du prieur Ramon de Vilademany et trois jours plus tard le roi lança pour le remplacer les mêmes procédures d'intervention auprès de Rhodes que lors du décès de Perestortes. Son choix se porta sur Asbert de Joya, commandeur d'Ulldecona, dans la *Castellania de Amposta*, et son émissaire auprès du maître et du couvent fut le damoiseau Berenguer de Casanadal, chambrier du roi, qui reçut un mémoire d'instructions détaillé. Outre les évidentes qualités de son protégé, le principal argument de Pierre IV était le rôle joué par Joya dans la défense des frontières de l'Aragon au moment très critique où le roi de Castille envahissait le royaume. Si l'on objectait au couvent qu'un frère de la *Castellania de Amposta* ne pouvait prendre la tête du prieuré de Catalogne, l'émissaire devrait rétorquer qu'à la mort de Perestortes un étranger, Roger de Montaut, avait bien été nommé par Rhodes, alors que Joya était un sujet du roi, *bon servidor e familiar*. Le roi savait par ailleurs qu'un frère du prieuré, présent à Rhodes, Vidal Alquer, aspirait à être désigné prieur par le couvent, choix inacceptable car une telle dignité ne devait être accordée «qu'à des personnes chevaleresques et aptes aux faits d'armes», qualités qui étaient bien celles de Joya mais non d'Alquer. L'émissaire devait donc déclarer au prétendant Alquer que s'il renonçait à ses prétentions le roi lui ferait obtenir une ou plusieurs commanderies et sinon, qu'il se heurterait à l'avenir à l'hostilité totale du souverain²¹.

L'émissaire Berenguer de Casanadal était porteur de plusieurs lettres du 3 novembre 1362 semblables à celles écrites à propos de Vilademany et destinées au maître, au couvent et plus particulièrement à deux frères catalans présents à Rhodes, Pere de Vilafranca et Ramon de Pinos. Une autre, de quelques lignes, demandait à Vidal Alquer, d'écouter attentivement le message que lui transmettrait l'émissaire du roi et d'en tenir compte. Une nouvelle série de lettres fut adressée trois mois plus tard en l'absence de réponse favorable²². La guerre avec la Castille battait son plein avec la participation d'Asbert de Joya qui fut capturé par l'ennemi en Aragon, à Tarazona dont il était le capitaine de la place, pour être exécuté par ordre de Pierre de Castille en 1363²³. Alquer accéda alors au prieuré mais il fut révoqué par Rhodes en raison de multiples malversations en 1364²⁴.

Les deux interventions de Pierre IV en faveur de Vilademany puis de Joya rendent compte de la bonne connaissance que le roi avait du mode de fonctionnement du maître et du couvent dans les prises de décisions pour le choix d'un nouveau prieur. Il savait que de telles décisions faisaient l'objet de débats dans les langues et dans le conseil. Pour Vilademany, il s'était adressé nommément à quinze destinataires du couvent²⁵. Six d'entre eux, le Prieur de l'Église, l'Hospitalier, l'Amiral, le Maréchal, le Drapier et le Trésorier²⁶, ainsi que le prieur de Rome lorsqu'il était à Rhodes tenaient un rang important et étaient peut-être associés aux prises de décisions importantes du maître. Deux autres destinataires, Pierre de Meyronnes, Chancelier, et Arnaldo G. étaient dits *socii* du maître, c'est-à-dire qu'ils comptaient parmi ses familiers et pouvaient peut-être exercer une influence particulière sur lui. Le roi s'adressait aussi à Stefano de Tamarit, secrétaire du maître qui était un notaire aragonais. La diversité des personnages contactés montre un souci d'influencer le maître à plusieurs niveaux d'autorité et de fonctions ainsi qu'une connaissance approfondie des rouages et des protagonistes au sein du Couvent.

En requerrant ensuite le choix de Joya pour succéder à Vilademany, le roi ne s'adressait plus à un aussi grand nombre d'interlocuteurs qu'il l'avait fait en 1360 mais il saisissait collectivement l'ensemble du couvent par des lettres distinctes de celles destinées au maître. Il montrait surtout qu'il était parfaitement informé des visées de Vidal Alquer sur le prieuré auquel son émissaire devait s'opposer. Il comptait aussi certainement gagner à son point de vue les deux Hospitaliers catalans auxquels

¹⁷ *Ibid.*, f. 32-32v.

¹⁸ Luttrell, *The Hospitallers of Rhodes and their Mediterranean World*, Aldershot, 1992, IX, 183-184.

¹⁹ ACA, reg. 1073, f. 87v-88.

²⁰ Miret y Sans, Joaquim, *Les cases de Templers y Hospitalers en Catalunya, Aplech de noves y documents històrics*, Barcelone, 1910, réimpression avec introduction de J. M. Sans i Travé, Lleida, 2006, 414, n. 2.

²¹ ACA, reg. 1180, f. 28v, 39-41v, 44-45v.

²² *Ibid.*, f. 109v-110.

²³ Luttrell, *The Hospitallers of Rhodes...*, XV, 101-102.

²⁴ Luttrell, Anthony, *The Hospitaller State on Rhodes and its Western Provinces, 1306-1462*, Aldershot, 1999, XV, 4.

²⁵ *Infra*.

²⁶ ACA, reg. 1173, f. 7.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

LA FAMILLE POUSSIELGUE, MALTE ET L'ORDRE DE MALTE

L'origine de la famille semble être le village de Saint-Roman de Codières où existait un lieu dit *les Poussiergues*, perdu dans la montagne au milieu des châtaigniers. Le nom de famille *Poussielgue* y apparaît dès 1367 et il est attesté en 1529 comme étant celui d'une famille protestante. En effet, Jean-Baptiste Étienne Poussielgue dont il sera fait plus ample mention par la suite, écrit qu'un de ses ancêtres, Pierre, fut membre du consistoire réformé de 1636 à 1644.

Il semble y avoir eu un essaimage des Poussielgue dans le Gard puisqu'on en retrouve ensuite dans une dizaine de villages. Toutefois la famille va donner naissance à trois principales branches. L'une s'installa à Montpellier avant de migrer, à la suite d'un mariage au XVIII^e siècle, en Dauphiné près de Pont-de-Beauvoisin. L'autre s'installa provisoirement en Corse tandis que la troisième resta à Nîmes. C'est dans cette dernière que l'on retrouve Abraham Poussielgue, né à Sauve en 1656, qui fut peut-être échevin de Nîmes mais qui se convertit assurément au catholicisme lors de la révocation de l'édit de Nantes en 1685. Ce fut lui qui décida de s'installer à Malte.

Les Poussielgue de Malte

Abraham Poussielgue

Il est à l'origine de l'importante fortune familiale qui fit des Poussielgue des acteurs essentiels de la vie maltaise à la fin du XVIII^e siècle. Il naquit le 2 mars 1656 à Sauve d'où était originaire sa famille ; son père, prénommé aussi Abraham, y était maître tailleur et son grand père Jean y avait été cardeur¹.

Il semble avoir fait fortune en pratiquant l'activité d'intermédiaire dans le rachat d'esclaves musulmans. Ce métier, extrêmement décrié alors, consistait à acheter ou racheter des esclaves turcs, arabes ou maures à Malte, à leur faire dire leur origine et le nom de leurs parents et ensuite de proposer à ces derniers une solide rançon pour qu'ils pussent revoir leur parent pris par les corsaires de l'Ordre. C'était un métier qui rapportait mais qui n'était pas sans créer des problèmes à la France car la rapacité de ces intermédiaires entraînait souvent des rétorsions qui retombaient malheureusement sur les Français résidant dans les Échelles du Levant. Abraham est assez

riche en 1702 pour offrir à la ville de Nîmes « un crocodile d'Égypte » pour décorer la nouvelle de maison de ville² :

Messieurs,

Quoy que mon Commerce mait reteneu depuis plusieurs années dans ce pais. L'éloignement, ni les longuers Du Temps n'ont fait aucune Breche, sur lamour, que jai pour la patrie, et je ne desespère pas d'aller un jours a jouir, du plaisir d'y goûter un parfaict repos, cependant ayant esté informe, que vous aurez construit une noauelle maison de Ville, je veux avoir l'honneur de contribuer. autan que je puis à l'orner, par un monument qui cellon que jespère ne vous desagreera pas, et pour cest esfet, je me suis aduise de fere venir Degipte, vn Crocodile, des plus grand quond à peut trouuer, jai este serui cellon que je le soiette, je prand Messieurs la liberté de vous l'offrier, comme vne marque de mon attachement, inuiolable, au bien de la patrie, et à vos personnes en particuliers, Monsieur Jean Auueilliers mon intime amy, aura la bonté de vous le présenter de ma part, agréés le, Messieurs, et faictes moi la Grace de le faire placer, ou vous jugeres quil vous puisse seruir d'ornement dans vostre nouvel esdifice, qui cellon quond ma assure est tres beau et digne de vos applications infatigables, au service du public, qui est tousjours heureux soubz de magistrats qui ont autant de probité et de vigilance que vous en aues, Je vous soiette Messieurs, et pour vostre communauté, et pour vos personnes en particuliers toute sorte de prosperite, et je vous prie destre plainement persuadés, que je rechercherai, toute ma vie avec emprece-mant les occasions de vous faire conoistre que je suis avec un profonds respect, et un zèle inviolable, Messieurs Vostre tres humble tres obbeissant serviteur. Poussielgue. 1702. Le 28^e aoust à Malthe.

Le maire, Jacques de Vivet de Montcalm, au nom du conseil municipal, accepta ce don et en remercia le donateur³. En effet, depuis François I^{er}, en 1535, Nîmes avait pris pour armoiries le revers d'une pièce romaine (l'as de Nîmes) où figurait un crocodile enchaîné, symbolisant la victoire d'Octave sur les forces combinées de

¹ Ce fut lui qui s'installa à Sauve à la suite de son mariage avec Jeanne Ducros en 1604. Il était le fils de Michel Poussielgue, cardeur de son état à Durfort et qui épousa en 1557 Jacqueline Vignolles. Il lui-même fils et petit-fils de Jean, tous deux de Durfort.

² Archives départementales du Gard, lettre d'Abraham Poussielgue du 22 août 1702, 36/8 BB 3.

³ *Ibid.*, AD 30, registre des délibérations, 36/148 LL 30 et lettre à Poussielgue 36/BB 3.

Marc-Antoine et de Cléopâtre. Déjà, Nîmes possédait trois crocodiles acquis respectivement en 1597, 1671 et 1692 ; le don d'Abraham Poussielgue complétait donc la collection⁴.

Ce cadeau a traversé les siècles et on peut ainsi le voir avec ses trois congénères, suspendu au plafond de l'escalier d'honneur de la mairie.

Abraham Poussielgue, devenu comme tant d'autres Provençaux et Languedociens, un important acteur du commerce maltais fut nommé *capitaine du port de La Valette*, c'est-à-dire chargé de notifier les arrivées et départs de tous les navires, de tenir le registre des informations sur les capitaine, équipage et passagers des bâtiments et surtout d'autoriser le déchargement ou le départ des cargaisons. Il devint ainsi le premier dans une tradition familiale qui perdura jusqu'à la prise en main de la destinée de l'île par les Anglais, puisque son fils Mathieu et son petit-fils Antoine le furent aussi. Il avait épousé à Nîmes, en 1682, Delphine Martin dont il eut une fille, Marie, née en 1683. Veuf et parti à Malte, il y épousa en 1686 Caterina (alias Agathe) Passaguier dont il eut deux enfants : Mathieu et Angelica.

Mathieu Poussielgue

Mathieu, le deuxième capitaine du port de la famille, se maria une première fois en 1730 avec Margherita Xiberras, puis une seconde fois en 1733 avec Thérèse Garcin⁵ dont il eut deux fils et trois filles : Antoine Marie Jean-Baptiste Vincent (1734), troisième capitaine du port de la famille, Generosa (1735), Anne Hélène (1743), Magdalena (1748) et Charles, Louis, Jean-Baptiste (1749-1809) qui devint inspecteur de la quarantaine.

Au XVIII^e siècle le monde méditerranéen commençait à connaître une importante transformation économique : les productions à vocation industrielles l'emportaient sur celles à pure vocation alimentaire. Malte n'y échappait pas ; l'île produisait et transformait le coton et elle était devenue un important interlocuteur pour les cotonniers de Barcelone. La production indigène s'avéra rapidement insuffisante et il fut fait appel à des importations de coton, ce qui fut mal ressenti par les cotonniers locaux et par tous ceux qui utilisaient le maigre sol arable à d'autres productions, réduites de plus en plus par

l'extension de la culture cotonnière. Les négociants attirèrent l'attention du grand maître dans un rapport de 1775, cosigné par le petit-fils d'Abraham, Antoine Poussielgue.

Antoine Poussielgue

Antoine avait eu pour parrain le grand maître Antonio Manoël de Vilhena qui lui avait donné son prénom. En 1755, le grand maître Emmanuel Pinto da Fonseca l'avait nommé consul de la république de Gênes et du royaume de Sardaigne. En 1765, il lui confia le consulat du duché Toscane, de la république de Raguse, des États du pape et surtout de l'Autriche. En 1766, il parachevait ce monopole consulaire, en le nommant consul de la république de Venise et du royaume de Hongrie. Il cumula aussi les fonctions de capitaine du port et de chef de la commission de la santé⁶ mais il était encore inspecteur et vérificateur de la comptabilité de l'université⁷ de La Valette.

Son fils Mathieu⁸ nous apprend que ses fonctions à la Capitainerie du port lui rapportait entre 10 et 12 000 F par an, que ses consulats lui faisaient une rente de 6 à 8 000 F et qu'il recevait un peu moins de 1 500 F de l'université municipale pour ses travaux de contrôle⁹. Cela faisait donc un revenu qui oscillait entre 18 et 22 000 F-or¹⁰ ce qui lui permit de devenir le banquier de l'Ordre.

C'était aussi un négociant d'importance qui avait rapidement compris le rôle qu'avait pris l'orange maltaise. Introduite par le grand maître Vilhena, l'orange portugaise douce¹¹ se différenciail de l'orange méditerranéenne traditionnelle réservée au seul usage de la parfumerie, en ce qu'elle était comestible¹². L'engouement pour l'orange, devenue de Malte, fut tel que ses prix grimperent de façon exponentielle et Antoine Poussielgue se fit le correspondant maltais de la maison Roux de Marseille pour les oranges, les grenades, les citrons et l'eau de fleur d'oranger¹³.

Antoine s'était lui aussi marié deux fois. Une première en 1750 avec Laura Theresa Pisani (sans postérité), puis une seconde fois en 1767 avec Anne Aicard ou

⁴ Il porte sur le ventre l'inscription : *Ce crocodile a esté donné à la Ville par S^r Abraham Poussielgue, mar^t natif de cette ville, résidan à Malthe, et transporté par les soingz de S^r Jean Auvellier, mar^t bourgeois, assesseur de la seconde échelle ; estant maire messire Jacques de Vivet de Montcalm marquis de Montclus Tresque la Bartalasse et autres places, con^{er} du roy, président juge mage, et lieu^t gen^{al} de police de la dicte ville ; du consulat de mess^{rs} m^e Pierre Pison con^{er} dv roy au pr^{al} et assesseur, Guilhaumes Boissiere procureur, Antoine Notaire m^e chirurgien, et Pierre Fournier ménager.*

⁵ Elle était la fille François Garcin, consul de France à Malte de 1684 à 1705 et la sœur de Raymond Garcin, consul de même de 1747 à 1752.

⁶ Il avait à ce titre la surveillance de la police du lazaret.

⁷ La municipalité.

⁸ Jean-Baptiste, Joseph, Mathieu, Thomas, Aloys, Antoine (La Valette, 1769 - Paris, 1854).

⁹ *Vieux papiers de famille* n° 10, 1^{er} trimestre 1993, p. 402-403.

¹⁰ Environ 300 000 euros.

¹¹ *Citrus sinensis*.

¹² Voir Alain Blondy, *Parfum de Cour, gourmandise de rois. Le commerce des oranges entre Malte et la France au XVIII^e siècle, d'après la correspondance entre Joseph Savoye, épiciier à Paris, et son fils, l'abbé Louis Savoye, chapelain conventuel de l'Ordre de Malte*, Paris, Bouchène/Fondation de Malte, 2003.

¹³ Chambre de Commerce de Marseille, correspondance entre les frères Roux et Antoine Poussielgue.

Aycard¹⁴ dont il eut neuf enfants, quatre garçons et cinq filles. L'un d'eux, déjà cité, baptisé Jean-Baptiste mais appelé lui aussi Mathieu¹⁵, né en 1769, épousa en 1793 Benedetta Giapone, fille d'un grand négociant de Malte et fut l'origine des Poussielgue revenus s'installer en France après 1800. Un autre, Joseph, né en 1782, entra dans l'Ordre comme chapelain conventuel de la Langue anglo-bavaroise¹⁶. Poussielgue menait grand train et il avait une superbe maison qui dominait le Grand Port¹⁷ à Floriana, le tout récent faubourg de La Valette. La famille possédait une maison *strada Mercanti*¹⁸, en face de l'église S^t Jacques et plusieurs fermes tant à Malte qu'à Gozo¹⁹.

Alors que les négociants de Malte commençaient à trouver pesant le joug de l'Ordre qui les empêchaient notamment de commercer avec les Régences barbaresques, Antoine et Mathieu, sans se désolidariser de leurs confrères, étaient plus qu'intéressés au maintien à Malte de l'Ordre dont ils étaient les banquiers, lui prêtant pour ses fournitures de blé, mais prêtant aussi aux chevaliers. Ce fut ainsi qu'à la mort du grand maître Emmanuel de Rohan, Mathieu avança des sommes très importantes au bailli Ferdinand de Hompesch afin de payer la brigue qui devait le porter à la magistrature suprême de l'Ordre.

Perturbée par la révolution de France la scène européenne avait changé. L'Ordre avait perdu la moitié de ses revenus avec la nationalisation de ses biens en France, puis, et cela s'aggrava au fur et à mesure de l'avancée des armées révolutionnaires, en Flandre, en Allemagne ou en Italie où se trouvaient certaines de ses commanderies les plus riches. La coalition européenne qui avait la maîtrise de la Méditerranée, avait d'abord gêné puis interrompu les relations de Malte commerciales avec Marseille, avec qui se faisait une grande partie de son commerce.

Si la Législative et la Convention rêvaient de chasser l'Ordre de Malte, à Malte, tous ceux qui composaient l'élément éclairé de l'île, chevaliers ou Maltais, s'ils admettaient que l'Ordre existant n'était plus viable, n'envisageaient nullement de changer de domination. Ils travaillèrent donc à le moderniser, à le mettre en accord avec les principes nouveaux affirmés par la Révolution française. Or, tant que Rohan vécut, il imposa la neutralité à l'Ordre entre la monarchie constitutionnelle subie

par Louis XVI et les émigrés. Lorsque le grand maître déclina et que l'on sut qu'il vivait ses derniers instants, les plus progressistes de l'Ordre et de Malte tentèrent un coup de force en mai 1797 pour changer fondamentalement la nature de l'Ordre, l'ouvrir aux Maltais, mettre fin à la contre-course contre les musulmans et faire du Grand Port un port franc ouvert à toutes les nations. Organisé par le commandeur de Bosredon de Ransijat, ce coup d'État échoua et on choisit un comparse secondaire, le lexicologue maltais Mikiel-Anton Vassalli, pour en endosser officiellement la responsabilité.

La famille Poussielgue, à son niveau, imita la duplicité prudente de Rohan. Antoine servit de correspondant au grand maître dans ses relations avec les émigrés et en particulier avec le bailli de Flachslanden²⁰, représentant du comte de Provence, régent puis prétendant au trône après la mort de Louis XVII²¹. Mais on trouva aussi le nom d'un Poussielgue dans le complot dit de Vassalli, sans que l'on sache s'il s'agissait dudit Antoine ou de son fils Mathieu. En effet, tout en rendant service à l'Ordre, les Poussielgue restaient attentifs à ce qui se passait sur le continent. Ainsi, en 1796, lorsqu'Antoine apprit que son lointain parent, Jean-Baptiste Étienne Poussielgue, venait d'être nommé premier secrétaire de la légation française à Gênes, il lui avait écrit pour lui offrir « *de bon cœur*²² » ses services en tant que capitaine du port de Malte. Les liens épistolaires ne faiblirent pas et, sous couvert d'échanges d'informations familiales, Antoine s'enquit auprès de ce parent bien en cour auprès du monde révolutionnaire de la marche à suivre pour tenter de récupérer ce que lui devaient des chevaliers importants²³ dont les commanderies avaient été séquestrées en France ou en Italie.

Les Poussielgue et l'invasion de Malte par les Français

À Paris, depuis la Convention thermidorienne, les exécutifs successifs avaient vilipendé le vieil ordre nobiliaire mais aussi craint que Malte ne tombât aux mains des Russes qui ne cachaient pas leurs vues sur l'île, ou des Anglais qui savaient l'importance de l'île pour la domination économique de la Méditerranée. Or, en 1797, Bonaparte n'était plus le petit général qui avait flirté avec les Jacobins. Il avait forcé le pape puis l'Empereur

¹⁴ Parfois, Ricard voire Aicardi.

¹⁵ *Mathieu II* pour plus de commodité.

¹⁶ Il mourut à Paris en 1840.

¹⁷ En haut de la montée du Crucifix (*salita del Crocifisso*), là où se trouve pour quelque temps encore l'hôpital Boffa. En 1792, la dépouille de l'amiral vénitien Angelo Emo y fut déposée, Poussielgue étant consul de Venise. Voir « Au crépuscule de Venise et de l'Ordre : les funérailles de l'amiral Angelo Emo (1731-1792) à Malte », *Bulletin de la Société d'histoire et du patrimoine de l'Ordre de Malte*, 25, 2011, p. 49-57.

¹⁸ L'actuelle *Merchants' street*.

¹⁹ À Malte c'était notamment la ferme de tal Bajjada à Ta' Samra (aujourd'hui Hamrun), celle de tal Żonqor près de Żabbar et celle de tal Barakka à Naxxar. À Gozo, c'était la ferme de ta' Ramla.

²⁰ Jean-Baptiste Antoine de Flachslanden (1739-1825), pilier de la Langue anglo-bavaroise.

²¹ En 1792, une lettre d'Antoine Poussielgue à Flachslanden fut saisie sur un émigré et servit à l'abbé Grégoire pour attaquer davantage l'Ordre à la tribune de la Convention. Voir Alain Blondy, *L'Ordre de Malte au XVIII^e siècle. Des dernières splendeurs à la ruine*, Paris, Bouchène, 2002, p. 322.

²² Archives familiales Henri Poussielgue, Mémoire de J-B.E Poussielgue.

²³ Tels le bailli Miari, secrétaire du grand maître, le commandeur Benvenuti ou le commandeur de Lascaris-Castellar.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

L'ORDRE DE SAINT JEAN DE JÉRUSALEM ET LES MALTAIS

III. LA RÉVOLTE DES PRÊTRES (9 Septembre 1775)

L'affaire du Capitaine de nuit avait définitivement éloigné les Maltais d'un grand maître que le Couvent supportait, lui aussi, avec grand peine. À l'automne 1772, la santé du vieil homme déclina. Bien qu'âgé de 91 ans, Pinto refusait pourtant de s'appuyer sur quiconque, voire sur une canne et il persistait à vouloir tout faire par lui-même. Le bailli de Rességuier¹ décrit alors « la petite figure du Grand Maître, placée sur un fauteuil, qui ramassait toutes ses forces pour paraître importante »². Mais, en décembre, il lui fallut se rendre à l'évidence : sa faiblesse augmentait en même temps que son appétit diminuait. Le 19 décembre, il demanda à communier, ce qui fut fait en grande pompe³. Il nomma alors son cousin Francisco Guedes da Fonseca, par ailleurs vice-chancelier de l'Ordre, lieutenant de grand maître. L'émotion causée par le son lugubre des cloches de l'église conventuelle appelant aux prières des quarante heures⁴ se mua rapidement en exaspération car Pinto mettait du temps à passer. La fièvre du Couvent, l'agitation des Maltais étaient palpables et ordre fut donné d'armer les forts et de doubler les gardes. Le 19 janvier 1773, à la limite de ses forces, Pinto reçut l'extrême-onction et, le 24, à trois heures et demie de l'après-midi, le canon du Cavalier⁵ de S^t Jacques annonçait à tous que Frère Emmanuel Pinto da Fonseca avait rendu l'âme, après avoir régné 32 ans et 6 jours.

Il n'y avait pas deux jours qu'il reposait dans la crypte de l'église conventuelle que, le 28 janvier 1773, son successeur était élu en la personne de Frère Francisco Ximenes y Texada, chevalier de la Langue d'Aragon, grand prieur de Navarre, âgé de 71 ans. Il y avait longtemps qu'une élection n'avait pas rencontré une telle unanimité spontanée. Le vice-chancelier Guedes, informant le bailli de Fleury, ambassadeur de l'Ordre près le

Roi de France, de cette élection la décrit « d'un consensus unanime ou, pour mieux dire, par acclamation »⁶. De son côté, le chevalier des Pennes⁷, chargé d'affaires du Roi à Malte, écrivait au duc d'Aiguillon⁸ qu'il y avait des siècles que l'Ordre n'avait eu « une élection aussi glorieuse pour le Chef de la Religion »⁹.

Un grand maître réformateur

Ximenes était persuadé, comme Prépaud, que si on ne prenait pas le parti de remédier à tant de désordres, on pouvait s'attendre à des révolutions considérables¹⁰. Il crut alors qu'élu de si éclatante façon, il était investi de la mission de réformer les abus que son prédécesseur avait laissé s'incruster autant dans l'Ordre qu'à Malte.

Il s'attaqua tout de suite à la dérive « mondaine » de l'Ordre, tarissant le flot de croix de dévotion dont bénéficiaient gentilshommes et grandes dames entichés de ce qui n'était plus qu'une décoration de prestige. Puis il remit au pas les ambassadeurs de l'Ordre que Pinto avait abreuvé de blancs-seings et qu'ils remplissaient de façon complaisante pour leurs souverains nationaux, Malte ne découvrant que longtemps après les décisions qu'ils avaient fait prendre au grand maître. Les chevaliers qui étaient des gens de cour n'eurent alors pas assez de mépris pour leur supérieur et leurs confrères maltais qu'ils qualifièrent d'« Africains »¹¹.

Mais Ximenes fit surtout porter son intérêt sur la situation économique de Malte. Il avait été un des administrateurs financiers de l'Ordre et connaissait fort bien

¹ Clément-Jérôme de Rességuier, né en 1724, reçu de majorité dans la Langue de Provence en 1744 ; bailli grand-croix.

² Archives nationales, Paris (puis ANP), M 983 n° 91, 17 septembre 1772.

³ Voir Carmelo Testa, *The life and times of Grand Master Pinto*, Malta, Midsea Books, 1989.

⁴ Prières faites, jour et nuit, devant le Saint-Sacrement, dans des circonstances extraordinaires et notamment lors de l'entrée en agonie d'un souverain.

⁵ Un cavalier est un fort surélevé, à l'intérieur d'une muraille, qui permet d'installer l'artillerie de défense au-dessus des murs d'enceinte. La porte d'entrée de La Valette était ainsi défendue par deux cavaliers, celui de S^t Jean et celui de S^t Jacques.

⁶ ANP, M 959, n° 108, 1^{er} février 1773.

⁷ Toussaint de Vento des Pennes, d'une famille de viguiers pontificaux d'Avignon. Né le 6 mars 1721, il fut reçu de minorité dans la Langue de Provence, le 23 juillet de la même année. Il fut chargé des affaires de France à Malte de 1762 à 1778.

⁸ Emmanuel-Armand de Vignerot du Plessis-Richelieu, duc d'Aiguillon (1720-1788) fut secrétaire d'État aux affaires étrangères de juin 1771 à juin 1774.

⁹ Ministère des affaires étrangères, Paris (puis MAE), CP Malte 24, n°162, 4 septembre 1773.

¹⁰ Voir « L'Ordre de S^t Jean de Jérusalem et les Maltais - II - L'affaire du Capitaine de nuit (1770) », *Bulletin de la Société d'histoire et du patrimoine de l'Ordre de Malte*, 29, 2013, 69-80.

¹¹ ANP, M 982, n° 148, lettre du bailli de Fleury du 12 novembre 1773; *ibid.*, M 984, n° 112, lettre du bailli Sagramoso du 28 septembre 1773.



Société de l'histoire et du patrimoine
de l'Ordre de Malte

*Le grand maître Emmanuel Pinto à la fin de sa vie
(musée Wignacourt, Rabat, Malte).*



Société de l'histoire et du patrimoine
de l'Ordre de Malte

*Le grand maître Francisco Ximenes
(musée Wignacourt, Rabat, Malte).*

la terrible situation du Commun Trésor léguée par Pinto. Ce fut pour cela qu'il promit, dès son élection, d'assainir la situation financière de l'Ordre. Mais, il avait été en outre chargé de superviser la marche de l'Université de La Valette¹², sorte de banque municipale, jouant à la fois le rôle de banque de dépôt, de gestion communale et de centrale d'achat pour les denrées alimentaires de première nécessité, à commencer par le blé. À la fin du règne de Pinto, le fonds destiné à l'achat des grains¹³, la *massa frumentaria*, était en banqueroute : le dernier grand maître en avait distrait la moitié et les jurats s'étaient partagé l'autre moitié. Dans les dernières années du précédent règne, l'Université avait dû emprunter à l'Ordre pour acheter des grains à des navires qui étaient dans le port et cela à un taux excessif.

Dans les deux jours qui suivirent son élection, Ximenes s'attaqua au problème. Son souhait était de libéraliser le commerce de Malte, mais les emprunts faits à l'Ordre par l'Université l'en empêchèrent. En effet, instaurer la liberté de commerce signifiait la disparition du privilège de l'Université et, à terme, la disparition de

celle-ci. Or elle était un créancier important du Commun Trésor et sa dissolution aurait contribué à une pire situation de celui-ci. Il se limita donc à autoriser la libre introduction des biens de consommation par des bâtiments de toutes nationalités, à l'exception des grains. Mais il laissa à l'Université la fixation des prix de vente car il fallait renflouer la *massa frumentaria*. Aussi bien, alors que par tradition le prix des grains baissait en don de joyeux avènement, le peuple maltais eut la désagréable surprise de le voir augmenter.

Puis, prenant conscience de la gabegie qui régnait à Malte, il décida d'y remédier. La difficile situation économique de l'île à la fin du règne de Pinto avait entraîné une importante vague de criminalité. Il chargea alors l'Université de Mdina¹⁴, à qui incombait la police de l'île, non seulement d'arrêter les criminels, mais aussi de vérifier les prix de vente des denrées alimentaires, du vin et du coton. Ces décisions de saine gestion indisposèrent encore davantage les Maltais que l'Ordre n'avait jamais habitués à intervenir dans leur vie quotidienne. Pour la première fois, ils se trouvaient confrontés à une conception moderne de l'État, à la fois policière des mœurs et interventionniste dans le domaine économique.

¹² La Valette ou *Città Nuova* était la capitale de l'Ordre. Son *Università* avait été créée par le grand maître Zondadari (1720-1722).

¹³ L'acte d'inféodation de 1530 stipulait que l'Ordre bénéficierait d'un tarif préférentiel sur l'extraction des blés de Sicile, jusqu'à concurrence de 20 000 salmes annuelles (plus de 5 millions de litres).

¹⁴ *Città Vecchia* ou *Città Notabile* était la capitale de Malte et le siège épiscopal. Son *Università* remontait au roi Alphonse le Magnanime (1416-1458).



La cathédrale de Mdina par le Rev. R. Courtier-Forster (coll. part.).

Le Clergé à la tête du mécontentement

Pour enrayer la disette, il ordonna l'abattage de bœufs que leurs propriétaires gardaient pour spéculer sur leur prix de vente et surtout, pour éviter que le complément de subsistance que représentait le gibier ne fût totalement décimé, il réglementa la chasse. Le 14 février 1773, il prit un édit interdisant la chasse au lapin. Ce fut alors une levée immédiate de tous les paysans qui craignirent que ces animaux, en proliférant, ne détruisissent leurs récoltes, mais aussi et surtout de tous les Maltais en général pour qui la chasse était (et est encore) une monomanie. Le clergé, qui pensait être exclu de cette interdiction en vertu d'un privilège séculaire d'exemption ne fut pas le dernier. Des incidents clochermerlesques éclatèrent çà et là et Ximenes dut céder. Le clergé fut d'abord exempté de l'interdiction, mais la situation restait intenable, attisée par les curés de paroisses. Dans un premier temps, l'édit fut suspendu du 3 novembre au 12 décembre puis, pour finir, la saison de la chasse fut rétablie et même étendue jusqu'à la fin de décembre en raison de la pénurie alimentaire.

Jusqu'alors, l'Église n'avait jamais affronté de face le pouvoir de l'Ordre. Mais cette fois, le clergé avait pris la tête de la rébellion et même lorsque le pouvoir magistral eut reculé, les curés de paroisses fédérèrent les ressentiments des Maltais contre le gouvernement de l'Ordre.

Pourtant l'étude faite par Frans Ciappara sur l'état de l'Église de Malte¹⁵ à la fin des années 1770 et au début des années 1780 ne montre pas un taux très important de clercs par rapport aux laïcs : les prêtres ne représentaient qu'1,25% de la population. Ce n'était certes pas négligeable, mais n'expliquait absolument pas l'impression de surnombre que tous les mémorialistes

vivant ou voyageant à Malte ont noté. Or, si l'on étudie la répartition géographique des prêtres, on constate que la moitié d'entre eux¹⁶ résidait dans le faible espace des zones urbaines du Grand Port¹⁷ et à Mdina, c'est-à-dire dans les lieux les plus fréquentés par les chevaliers et les voyageurs. Toutefois, le taux d'encadrement presbytéral dans ces villes était en moyenne d'un prêtre pour 100 habitants. En revanche, dans les campagnes où se disséminait l'autre moitié des clercs, le taux d'encadrement presbytéral était en moyenne d'un prêtre pour moins de 50 habitants. Et si dans les villes, les clercs s'étaient un peu frottés aux mœurs urbaines, dans les campagnes, les prêtres étaient totalement intégrés à la population. L'application des décrétales du Concile de Trente sur les séminaires, la formation des prêtres, l'interdiction des ordinations *in vacuum*¹⁸, ne remontait à Malte qu'aux années 1740. Le clergé rural n'était alors guère différent de ses ouailles; c'est ce que notait Roland de la Platière : « J'ai vu à la campagne de ces prêtres vêtus comme les paysans et faisant les mêmes travaux, venir dire la messe à des chapelles de dévotion, isolées dans les champs »¹⁹. De surcroît, alors que l'Ordre était essentiellement présent dans la région du Grand Port, les campagnes étaient dominées par la haute silhouette de la cathédrale et du palais épiscopal sur les hauteurs de Mdina.

La situation policière et juridictionnelle n'était guère plus favorable pour l'Ordre. Il n'avait droit de police que sur La Valette et les trois cités portuaires et son tribunal civil, la Castellanie, ne pouvait en juger que les ressortissants. En revanche, toute la police du reste de l'île dépendait des jurats de l'Université de Mdina, élus qui se considéraient comme le véritable pouvoir indigène, établis par le roi de Sicile, suzerain de l'Ordre, et les contrevenants ressortissaient à son tribunal, le Tribunal capitanal.

Pour le malheur de Ximenes, l'année 1774 s'ouvrit sous des auspices très défavorables. En effet, les récoltes de 1773 ayant été catastrophiques, la disette des grains fut générale en Europe²⁰. En Sicile, les Palermitains se soulevèrent et le vice-roi dut se réfugier à Messine. Ce fut dans ce contexte de proximité agité que Ximenes décida de faire preuve de rigueur. Il refusa que l'Ordre

¹⁶ C'est-à-dire plus de 500.

¹⁷ La Valette et les trois cités de Birgù (Vittoriosa), L-Isla (Senglea) et Bormla (Cospicua).

¹⁸ Le concile décidant qu'aucun prêtre ne devait être ordonné qui n'eût une charge pastorale. Pour contrer cette interdiction, l'usage maltais affecta des prêtres au service d'un seul autel dans chaque église paroissiale.

¹⁹ Jean-Marie Roland de la Platière, *Lettres écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malte par M***, avocat en Parlement, de plusieurs académies de France et des Arcades de Rome, à M^{elle}*** à Paris*, Amsterdam, s.n., 1780, lettre XVIII, p. 81.

²⁰ En France, où Turgot décida la liberté des grains en septembre 1774, la guerre des farines ne survint qu'au printemps 1775.

¹⁵ Frans Ciappara, *Mill Qighan ta' l-Istorija. Il-kappillani fis-seklu tmintax*, Malta, Il-Hsieb, 1987.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

LA PÉRIODE RUSSE DE L'ORDRE DE MALTE

OU COMMENT LES TSARS PAUL I^{ER}

ET ALEXANDRE I^{ER} SAUVÈRENT CELUI-CI

DE L'ANÉANTISSEMENT

I. – L'origine des relations entre l'empire russe et l'ordre de Malte

Les relations entre l'empire de Russie, d'une part, et l'ordre de Malte, d'autre part, qui aboutiront à la fin du dix-huitième siècle à la mainmise quasi-totale du premier sur le gouvernement du second trouvent leur origine dans les trois partages de la Pologne effectués au profit de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse respectivement en 1772, en 1793 et en 1795. L'impératrice Catherine II incorpore, à ces diverses occasions, dans son vaste empire, d'abord une partie, puis la totalité du grand prieuré de Pologne dont toutes les commanderies passent sous contrôle russe à l'issue du partage de 1793. Pour les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, cette annexion comportait de sérieuses menaces, notamment en ce qui concerne le paiement des responsions et des droits de passage, sans parler des nominations, dispenses, etc. Les dommages qui pouvaient résulter pour l'Ordre suite à ce rattachement risquaient d'être d'autant plus considérables que le grand prieuré de Pologne avait bénéficié autrefois de l'énorme donation consentie à son profit par le prince Januz Ostrogski décédé en 1619. Cette situation contraignit le grand maître Ximenes de Texada¹ ainsi que ses successeurs à négocier avec les tsars le maintien des droits de l'Ordre sur le grand prieuré de Pologne en dépêchant sur place des plénipotentiaires et notamment les baillis Sagromoso et Litta. Le grand prieuré catholique de Russie fondé, le 4/15 janvier 1797² à la suite de ces négociations, n'étant que la continuation de l'ancien grand prieuré de Pologne, agrandi, enrichi et russifié par le tsar Paul I^{er}, il m'a paru nécessaire de rappeler brièvement dans la section suivante les étapes qui ont mené à l'installation de l'ordre de Malte dans l'empire russe. L'étude de cette période présente un intérêt d'autant plus grand qu'elle nous montre comment des chevaliers catholiques, orthodoxes grecs, orthodoxes

arméniens³ et protestants⁴ ont vécu ensemble notamment à l'occasion des réunions communes des deux grands prieurés russes, à savoir le catholique et le non-catholique. Cette période œcuménique préfigure-t-elle celle de demain ? Plusieurs signes avant-coureurs semblent le confirmer et notamment la Déclaration commune (*Joint Declaration*) souscrite, le 26 novembre 1963, par le grand maître de l'ordre de Malte, le frère Angelo de Mojana et par lord Wakehurst, *lord prior* du *Most Venerable Order of the Hospital of Saint John of Jerusalem*, aux termes de laquelle les deux hauts dignitaires reconnaissent l'idéal commun qui inspire les œuvres humanitaires des deux ordres⁵. Cette Déclaration, éclaircissant les caractères respectifs de ceux-ci, soulignait que « le désir le plus vif des deux ordres était d'encourager des formes toujours nouvelles de coopération pour la plus grande gloire de Dieu et pour soulager les souffrances et la douleur de l'humanité⁶ ». De son côté, Jean Soneriu, président de l'association roumaine de l'Ordre, créa la surprise en nommant huit orthodoxes comme membres. Le Conseil de l'Ordre lui fit cependant savoir que ces nominations, faites sans son approbation, étaient illégales, mais accepta de garder ces huit personnes comme membres, pour éviter ce qui aurait pu être un problème⁷. Tout bien pesé, il est clair qu'en ouvrant, voici deux siècles, les portes de l'Ordre à la noblesse grecque de l'empire russe, le grand maître Hompesch et le Sacré Conseil ont posé un jalon important sur le long et difficile chemin qui mène à la réunion de toutes les églises chrétiennes en une seule.

¹ Le frère Francisco Ximenes de Texada a exercé le magistère de 1773 à 1775.

² La première date (= 4 janvier) est celle en vigueur dans l'empire russe ou vieux style ; la seconde date (= 15 janvier) est celle de notre calendrier grégorien ou style grégorien.

³ On peut citer, par exemple, la famille orthodoxe arménienne des Lazareff.

⁴ On peut citer, par exemple, la famille protestante des Pahlen.

⁵ Voyez à ce sujet le comte Michel de Pierredon, *Histoire politique de l'Ordre Souverain de Saint-Jean de Jérusalem (Ordre de Malte) depuis 1789*, tome 7, La Roche, 2008, p. 28.

⁶ Pierredon, *op. cit.*, tome 7, p. 319.

⁷ Cf. au sujet de l'admission des orthodoxes dans l'ordre de Malte une lettre du 27 avril 1967 du Président Jean Soneriu adressée à l'Ambassadeur Raimondo Giustiniani chez Pierredon, *op. cit.*, tome 7, pp. 90, 92-94.

II.— La fondation, le 4/15 janvier 1797, du grand prieuré de Russie qui s'identifie à l'ancien grand prieuré de Pologne, agrandi, enrichi et russifié par le tsar Paul I^{er}

A.— La période polonaise de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem qui s'étend du XII^e siècle jusqu'au 4/15 janvier 1797.

L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem est apparu en Pologne au XII^e siècle où il acquiert divers établissements. Vers les années 1151-1153, Henri, duc de Sandomir de 1139 à 1161, disposant de biens que son père Boleslas III, duc de Pologne⁸, lui avait légués, donne à la maison de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, afin qu'elle puisse nourrir tous les pauvres qui y sont assemblés dans le Christ, les villes de Zagost et de Bereszowic, alias Wlazow, ainsi que soixante bœufs, dix chevaux et des laboureurs⁹. Il y joint divers autres dons et notamment des bêtes de somme, des moutons, des vaches, un vignoble, des castors. L'acte de donation que nous venons d'examiner n'étant pas daté, j'ai repris la date proposée par Delaville Le Roulx. Cet acte a, en tous les cas, été établi entre 1139, année à partir de laquelle Henri, duc de Sandomir, est entré en jouissance des biens donnés et 1161, année de sa mort. En 1191, Benoît, évêque de Poznan, confirme aux Hospitaliers, d'une part, la donation que Mescho III, duc de la Grande Pologne, leur avait faite en 1187 de l'hôpital Saint-Michel de Poznan¹⁰ et, d'autre part, la possession des dîmes que Radovan, évêque de Poznan, de concert avec le duc Mescho III, leur avait concédées dans la province de Kustrin¹¹. Remarquons que le duc Mescho III s'était affilié à l'Hôpital en qualité de confrère¹² de même que

son épouse et ses enfants¹³. Le 9 avril 1193, le pape Célestin III confirme, à la demande de Benoît, évêque de Poznan, au prieur et aux frères de l'Hôpital de Jérusalem la possession de l'hôpital Saint-Michel de Poznan qui leur avait été donné en 1187 par Mescho III, duc de la Grande Pologne¹⁴. La maison de l'Hôpital de Poznan accueillait les pauvres et soulageait leurs misères. Le 30 mai 1244, à Chroberz, Boleslas V, duc de Cracovie et de Sandomir, confirme aux Hospitaliers de Zagost les privilèges qu'ils tenaient des ducs Henri¹⁵ et Leszek¹⁶ pour leurs possessions de Zagost, de Janina, de Wloschowa et de Januszowic¹⁷. Ces donations et d'autres, dont il serait fastidieux de donner ici le détail¹⁸, permettront de constituer, vers 1218, la commanderie de Poznan, puis, plus tard, les commanderies de Kosten et de Zagost¹⁹. Signalons que ces commanderies dépendaient autrefois du prieuré de Bohême qui était l'une des composantes de la Langue d'Allemagne²⁰. Les Hospitaliers polonais projetèrent vers l'année 1642 de fonder un prieuré de Pologne, mais ce projet se réalisera seulement en 1774, comme nous allons le voir plus bas. Par la suite on verra se constituer plusieurs commanderies de jus-patronat²¹ ou de famille. C'est ainsi qu'au XVII^e siècle la maison Radziwill fonde la commanderie de Stolorowice²². En 1618, le dernier prince Ostrogski, qui se prénomait Janusz, légua à l'ordre de Malte son colossal fidéicommis d'Ostrog, en Volynie, mais en stipulant que ce legs ne deviendrait effectif qu'au moment de l'extinction de

pp. 210 à 216, ainsi qu'au chapitre X, § VII.—, C.—, c.— de mon étude intitulée « Les privilèges concédés au XII^e siècle par les papes à l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem », parue dans *Studi Melitensi* XVI, 2008, pp. 24 et 25.

¹³ Delaville Le Roulx, *Cart. I*, n° 903 : «*ut se [= Mescho] cum uxore et pueris collegam efficeret atque participem omnium eleemosynarum et beneficiorum que membris Christi, pauperibus scilicet peregrinis et infirmis, impenduntur a fratribus Hospitalis Hierosolymitani [...]*».

¹⁴ Delaville Le Roulx, *Cart. I*, n° 944. En ce qui concerne Mescho III, voyez *supra* les notes 8, 10 et 11.

¹⁵ Il s'agit de Henri, duc de Sandomir (1139-1161) dont il a été question *supra* sous la note 8.

¹⁶ Leszek, duc de Cracovie, était le père de Boleslas V.

¹⁷ Delaville Le Roulx, *Cart. II*, n° 2325.

¹⁸ Voyez notamment Delaville Le Roulx, *Cart. II*, nos 1802, 2162, 2180, 2194, 2778 et *Cart. III*, n° 3306.

¹⁹ Située près de Sandomir, cette commanderie fut aliénée au XIV^e siècle.

²⁰ La Langue d'Allemagne comprenait le grand prieuré d'Allemagne ou d'Heitersheim, le grand prieuré de Bohême, le grand prieuré de Hongrie, le bailliage de Sonnenbourg ou de Brandebourg, le grand prieuré de Dacie et, à la fin du XVIII^e siècle, le grand prieuré de Pologne.

²¹ Commanderie constituée par des biens offerts à l'Ordre par des familles nobles qui se réservaient le droit d'en nommer le titulaire moyennant le respect de certaines conditions. Voyez à ce sujet Olgerd de Sherbowitz-Wetzor et Prince Cyrille Toumanoff, *L'ordre de Malte et l'empire de Russie*, p. 7. Cet ouvrage a paru dans un tiré à part extrait de la revue « *Annales de l'O.S.M. de Malte* », 1967, année XXV^e, numéros I, II, III et IV.

²² P. Czerwinski, *Zakon Maltanski i stosunki jego z Polska na przestrzeni dziejow* (Londres, Polish Research Centre, 1963), pp. 97-100.

⁸ Boleslas III, duc de Pologne depuis 1102 jusqu'à son décès survenu en 1138 avait eu cinq fils. L'aîné Vladislav II succéda à son père en 1138, mais fut chassé en 1146 pour avoir voulu dépouiller ses puînés de leurs apanages. Il fut remplacé par son frère Boleslas IV qui régna de 1146 à 1173. Le troisième fils Miéceslas ou Mescho III, fut duc de la Grande Pologne (1173-1202) dont il sera question plus bas. Vient ensuite Henri, le généreux bienfaiteur des Hospitaliers dont nous évoquons la donation ici. Quant au cinquième fils, Casimir, il fut duc de la Petite Pologne (1161-1194).

⁹ Delaville Le Roulx J., *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310)* Paris, 1894-1906, 4 volumes. En abrégé : *Cart. I*, n° 213. Voici le texte en question : «*[...] ego Henricus, Dei gratia filius Boleslai, ducis Polonie, de dominio quod a patris voluntate et gratia dum viverem habui [...], Hospitali beati Joannis Baptiste de Jerosolymis, ad victum omnium ibidem in Christo pauperum convenientium, villas duas, quarum una Zagost vocatur; et alia Boresozvie et alio nomine Wlascow; cum LX bubus et X equis et cum aratoribus do [...]*».

¹⁰ Delaville Le Roulx, *Cart. I*, n° 903 : «*Notum sit omnibus presentibus et futuris Christi fidelibus quod illustrissimus dux Polonie Mescho, anno incarnationis dominice M C L XXXVII [...] ejusdem Hospitalis fratribus contulit domum hospitalem in Poznan, que dicitur S. Michaelis, jure perpetuo possidendam [...]*».

¹¹ Delaville Le Roulx, *Cart. I*, n° 903.

¹² Si le lecteur veut en savoir plus sur les confrères, il voudra bien se reporter à mon ouvrage « *Aux origines de l'ordre de Malte* »,

sa descendance et de celle de sa sœur, qui surviendra en 1673. Cette libéralité fut la cause d'un long procès qui se termina cent cinquante ans plus tard par une transaction avec les héritiers du prince Janusz Ostrogski²³. On attribua aux six propriétaires de l'époque, sous forme de commanderie, les portions du fidéicommiss d'Ostrog dont ils s'étaient accaparés. L'accumulation des biens dont nous venons de parler dans cette section contribua à la fondation, le 14 décembre 1774, du grand prieuré de Pologne²⁴ qui fit partie, pendant quelque temps de la Langue d'Allemagne. Par la suite, le grand prieuré de Pologne forma avec le grand prieuré de Bavière la Langue bavaro-polonaise qui prit le nom de Langue anglo-bavaro-polonaise à partir du moment où le grand maître Emmanuel de Rohan-Polduc²⁵ lui céda, le 9 avril 1783, les honneurs de la Langue d'Angleterre disparue en 1564²⁶.

B. – La période russe de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem qui s'étend du 4/15 janvier 1797 jusqu'au 31 mai 1819²⁷.

Suite au deuxième partage de la Pologne effectué en 1793, les commanderies du grand prieuré de Pologne furent incorporées dans l'empire russe. Le grand maître de l'ordre de Malte, le frère Emmanuel de Rohan, envoya à Saint-Petersbourg le bailli comte Jules-René de Litta-Visconti-Arese pour faire valoir auprès de l'impératrice Catherine II les droits de son institution sur ces biens. Agissant en qualité de ministre plénipotentiaire de l'Ordre, le bailli Litta dut attendre la mort de l'impératrice et l'avènement de son fils le tsar Paul I^{er} pour régler à l'avantage de l'Ordre le sort des commanderies polonaises passées sous la domination russe et que les chevaliers de Saint-Jean entendaient conserver. Ne voulant pas s'arrêter en si bon chemin et profitant des excellentes dispositions du tsar Paul I^{er} à l'égard de l'ordre de Malte, le bailli Litta entama alors des pourparlers avec le gouvernement russe au sujet de la transformation du grand prieuré de Pologne en une entité beaucoup plus importante qui allait devenir le grand prieuré de Russie. Certains auteurs laissent entendre que le bailli Litta aurait pris personnellement l'initiative de ces négocia-

tions²⁸. Par contre, si l'on en croit Pierre Doublet qui fut le chef de la Secrétairerie française des deux derniers grands maîtres qui régnèrent sur l'archipel maltais²⁹ et, partant, fort bien renseigné sur les affaires de l'Ordre et notamment sur ses rapports avec la Russie, les négociations en question faisaient bel et bien partie de la mission du ministre plénipotentiaire de la Religion. En effet, dans une lettre qu'il adresse le 8 octobre 1795, au bailli Litta, Doublet – qui agit sur les instructions d'Emmanuel de Rohan – lui rappelle que sa mission est double : d'une part, conserver à l'Ordre le prieuré de Pologne et, d'autre part, agrandir ce prieuré « *par des concessions que nous ferait S. M. l'impératrice, de la manière la plus conforme possible à nos lois et usages généraux [...]* Si les concessions que nous feraient cette grande souveraine étaient cependant considérables, d'une jouissance prompte, facile et certaine, et de nature à mériter de votre part une acceptation urgente, l'Ordre alors serait vraiment fondé à employer, de son côté, tous les moyens de représentation et de conviction possibles, pour faire consentir l'Espagne à leur acceptation [...]³⁰ ». Or, ce sont justement des agrandissements du prieuré de Pologne que le bailli Litta a obtenus de Paul I^{er}. Quoi qu'il en soit, ces négociations aboutirent à une convention qui fut conclue et signée à Saint-Petersbourg le 4/15 janvier 1797 entre, d'une part, le gouvernement russe représenté par le grand chancelier de l'empire Bezborodko et le prince Alexandre Kourakine et, d'autre part, l'ordre de Malte représenté par le bailli Litta. Les parties convinrent d'établir l'Ordre dans l'empire de Russie sous la dénomination de « grand prieuré de Russie » en remplacement de l'ex-grand prieuré de Pologne. Le traité stipulait notamment que l'Ordre conservait les biens qu'il possédait en Pologne ; que le nouvel établissement aurait à sa tête un grand prieur, comprendrait dix commanderies (au lieu des six provenant du legs Ostrog) et aurait un revenu annuel fixé à 300.000 florins ; que l'on maintenait les commanderies existantes de jus-patronat et que l'on en prévoyait de nouvelles ; que les dignités de grand prieur et de commandeur ne pouvaient être décernées qu'à des sujets de l'empire russe susceptibles d'être admis dans l'ordre de Malte. Les chevaliers devaient être reçus suivant les usages de l'ex-grand prieuré de Pologne. Il ne s'agissait donc en principe que de la noblesse catholique de l'em-

²³ Voyez à ce sujet le comte Michel de Pierredon, *Histoire politique de l'Ordre Souverain de Saint-Jean de Jérusalem (Ordre de Malte) de 1789 à 1955*, deuxième édition, tome I, p. 55, Paris, 1956.

²⁴ Sherbowitz-Wetzor et Prince Cyrille Toumanoff, *op. cit.*, pp. 6 et 7.

²⁵ Le frère Emmanuel de Rohan-Polduc exerça le magistère de 1775 à 1797.

²⁶ Sherbowitz-Wetzor et Prince Cyrille Toumanoff, *op. cit.*, pp. 7 et 8. Le traité d'Amiens du 25 mars 1802 stipulant qu'il n'y aurait plus à l'avenir de Langue ni en France ni en Angleterre, la Langue anglo-bavaro-russe reprendra à partir de ce moment-là son ancien titre de Langue bavaro-russe.

²⁷ C'est le jour où un chevalier russe non-catholique a été admis pour la dernière fois dans l'Ordre. Il s'agissait du prince Galitzine.

²⁸ Pierredon, *op. cit.*, 2^e édition, tome I, pp. 57 et 62.

²⁹ Il s'agit des frères Emmanuel de Rohan et Ferdinand von Hompesch.

³⁰ Pierre Doublet, *Mémoires historiques sur l'invasion et l'occupation de Malte par une armée française en 1798*, Paris, Firmin-Didot et C^{ie}, 1883, pp. 409 et suivantes et surtout les pages 409 et 411. L'Espagne était, à cette époque, la principale puissance protectrice de l'Ordre. « C'est, écrit Doublet au bailli Jules-René de Litta, de toutes les puissances, celle chez qui nous possédons le plus ». Voyez Doublet, *op. cit.*, pp. 411 et 412.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com